

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF et si c'était le bon moment pour vous mettre en conformité ?



Bénéficiez
d'une
aide financière
pouvant s'élever à
3300€
par foyer

Seuls les travaux
réalisés
sur 2018
seront éligibles
aux aides

Aide financière à la RÉHABILITATION d'un assainissement non-collectif*



Seuls les travaux
réalisés
sur 2018
seront éligibles
aux aides

Comment bénéficier de l'aide ?

- 1. Vérifier l'éligibilité de la demande** en contactant l'interlocuteur technique** :
 - L'installation est antérieure à 1996
 - le diagnostic initial ou contrôle périodique de l'installation révèle un dysfonctionnement avéré
- 2.** Après d'un bureau d'études, **réaliser une étude à la parcelle et une étude comparative de deux filières**, concluant sur un choix argumenté
- 3. Faire valider le projet de filière par SUEZ** (déléguataire de Mâconnais Beaujolais Agglomération)
- 4. Compléter le mandat demandé par l'Agence de l'Eau**
- 5. Transmettre pour validation** le dossier composé des pièces demandées aux étapes 2, 3 et 4, à l'interlocuteur technique***
- 6.** Une fois la complétude du dossier validée, **réaliser les travaux**
- 7. Faire valider l'achèvement des travaux par SUEZ**
- 8. Envoyer l'attestation d'achèvement des travaux et les factures** à l'interlocuteur technique***
- 9. Versement de l'aide financière par Mâconnais Beaujolais Agglomération**

* Sont concernées par l'opération : Chaintré, Chânes, Chasselas, Crêches-sur-Saône, La Chapelle-de-Guinchay, Leynes, Pruzilly, Romanèche-Thorins, Saint-Amour-Bellevue, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Saint-Vérand, Varennes-lès-Mâcon, Vézennes.

**Un interlocuteur technique est joignable au : 03 85 20 97 58

***Pièces à envoyer à : **SITEAM**

Opération de réhabilitation d'assainissement non collectif MBA
312 Rue des Frères Lumière - 71000 MACON

Plus d'informations sur
www.mb-agglo.com